

Étude de la contamination des œufs de poules par des polluants organiques persistants dans 25 poulaillers domestiques en Île-de-France

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

20 novembre 2023

L'Agence régionale de santé Île-de-France recommande aux Franciliennes et Franciliens d'éviter la consommation d'œufs de **poule issus d'élevages domestiques situés dans les communes de l'unité urbaine de Paris*** ([soit les 410 communes constituant l'agglomération parisienne selon la définition de l'INSEE](#)). La consommation d'œufs autoproduits moins d'une fois par semaine reste néanmoins envisageable, mais particulièrement non recommandée pour **les enfants, les femmes enceintes et les femmes allaitantes**.

L'Agence encourage tous les particuliers propriétaires d'élevage de poules, qu'ils soient installés en ville ou à la campagne, souhaitant cependant consommer leurs œufs, à respecter les bonnes pratiques définies par la Direction générale de la santé dans la nouvelle édition du « [petit guide de l'autoconsommation en toute sécurité](#) » :

- Donner les aliments dans une mangeoire et non directement sur le sol ;
- Ne pas répandre de cendres (barbecue, cheminée...) dans le jardin ;
- Choisir un aliment adapté aux besoins des poules (en demandant conseil auprès des professionnels).

L'Agence rappelle qu'il est recommandé de varier son alimentation et ses sources d'approvisionnement pour réduire le risque de surexposition aux polluants organiques persistants.

** L'Agence considère que la qualité des sols est similaire sur l'ensemble de l'unité urbaine de Paris, qui est donc constituée de 410 communes comprenant toutes les communes de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ainsi que d'une cinquantaine de communes dans chacun des autres départements, en Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne et Val-d'Oise. En effet, si l'étude n'a pas porté sur les élevages situés dans les départements de grande couronne, l'agglomération urbaine dense se poursuit au-delà des départements de la petite couronne, avec des communes de grande couronne présentant des contextes urbains similaires : forte densité des constructions, sols remaniés à de multiples occasions, implantation historique d'activités industrielles, etc.*